

Un second prêt de 4 millions d'euros pour la commune de Koungou

Dans la continuité du prêt de quatre millions d'euros accordé en décembre 2014 à la commune de Koungou, l'Agence française de développement octroie cette année un second prêt du même montant, toujours dans l'objectif de soutenir la politique d'investissement de Koungou. A cette occasion, M. Assani Saindou BAMCOLO, Maire de la commune, et son DGS, M. BACO se sont rendus dans les locaux de l'Agence de Mamoudzou le 6 août 2015 afin de signer l'officialisation de ce prêt.



M. Salles, directeur de l'AFD Mayotte, et M. Assani Saindou BAMCOLO signent la convention de prêt pour la commune de Koungou.

Suite au premier prêt octroyé en décembre 2014, ces quatre millions d'euros viennent consolider le programme d'investissement de la commune de Koungou. Des opérations ont déjà été engagées dans le cadre de travaux d'aménagement urbain et d'aménagement d'infrastructures publiques, notamment :

- des travaux d'assainissement dans l'objectif de lutter contre l'habitat insalubre
- la sécurisation de la route entre Majicavo Koropa et Majicavo Lamir, ainsi que la réalisation d'un rond-point pour accéder au futur collège
- un projet de construction de la Maison de la nature, une structure qui permettrait l'accueil de plusieurs associations environnementalistes de l'île.

De la même manière qu'en 2014, l'octroi de ce prêt a été précédé d'un dialogue constructif entre M. Assani Saindou BAMCOLO, maire de Koungou, et l'AFD sur la situation financière, rétrospective et prospective de la commune. Cette démarche concrétise la mission d'appui et de conseil que l'AFD souhaite apporter aux communes de Mayotte. L'expérience de l'Agence en matière de financement du secteur public lui permet de partager son expertise et de se positionner comme partenaire financier pour les collectivités locales.

Le financement des collectivités locales, constitue l'un des secteurs traditionnels majeurs des interventions de l'AFD. Dans le cadre de sa mission d'intérêt général dans l'Outre-mer français, l'AFD porte une attention particulière au développement d'une gestion financière saine et équilibrée des collectivités afin de leur permettre de mener à bien le développement de leurs territoires. Le nouveau cadre d'intervention pour l'Outre-mer de l'AFD pour la période 2014-2016, conforte ce positionnement des agences régionales dans le soutien aux politiques publiques et aux collectivités locales ultramarines.

Pour en savoir plus sur le cadre d'intervention de l'AFD dans les Outre-mer :

http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/PORTAILS/PAYS/OUTRE_MER/CIR%20OMR%202014-2016%20-%20version%20post%20CA.pdf

Contact – agence AFD de Mayotte : Mélodie Falcon falconm@afd.fr et Jennifer Tirard tirardj@afd.fr